

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/06/26-10	Communes : Fonds de concours 2025 des communes : Attribution d'une subvention à la commune de Auzers
Date et heure de la séance	26 juin 2025 - 19h30
Lieu	Salle de la Mairie - MEALLET
Date de la convocation	20 juin 2025
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	23
Nombre de pouvoirs	8
Présents ou représentés	31

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Jacques BRESSON (Arrivé à 19h48)
Maryse BONNET
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Thierry CHAMBON
François DEFLISQUE
Michel LAPORTE
Alain MALASSAGNE
Françoise NOUGEIN
Guillaume POINAT
François POUCHOT
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Jean-Jacques VAISSIER
Christian VERT
Serge VIALLEMONTEIL
Edwige ZANCHI

Représentés :

Pouvoir donné à :

Serge LEYMONIE	Jean-Pierre SOULIER
Guy QUINTANEL	Roger RIBAUD
Stéphanie SERIEIX	Serge VILLEMONTEIL
Gérard VABRET	Olivier ROCHE
Alain DELASSAT	Andrée BROUSSE
Sylvie FENIES	Edwige ZANCHI
Béatrice CARTAYRADE	Jean-Jacques VAISSIER
Raymonde THESSANDIER	Jacques SERRAT

Absents :

--

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/06/26-10

Communes : Fonds de concours 2025 des communes : Attribution d'une subvention à la commune de Auzers

Vu l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit la possibilité aux intercommunalités de verser un fonds de concours à ses communes membres pour des opérations d'investissements,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Mauriac,

Vu le règlement du fonds de concours intercommunal du Pays de Mauriac, approuvé par le conseil communautaire lors de la séance du 19 décembre 2024,

Vu la demande de subvention dans le cadre du fonds de concours formulé par la commune de Auzers concernant l'acquisition d'un véhicule utilitaire, approuvée par le conseil municipal du 11 avril 2025,

Vu le montant du projet de 15 900,00 € HT,

Vu le montant sollicité auprès du fonds de concours intercommunal de 5 000,00 € HT,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE d'attribuer une subvention de 5 000,00 € HT, dans le cadre du fonds de concours, à la commune de Auzers pour le projet d'acquisition d'un véhicule utilitaire,**
- **CHARGE Monsieur le Président d'exécuter la présente et l'autorise à signer tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.**

Présents ou représentés : 31

Abstentions : 00

Suffrages exprimés : 31

Votes pour : 31

Votes contre : 00

Fait à Meallet, le 26 juin 2025,
Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Olivier ROCHE

Jean-Pierre SOULIER